

manque signature garant =invalidité du bail?

Par **Marie BHL**, le **22/03/2009** à **06:34**

Bonjour,

Je résume: je vis en co-location, c'est devenu invivable (elle me menace sur un tableau blanc de me "défoncer la mâchoire"). J'ai envoyé un préavis pour partir, mais celui ci est de trois mois comme c'est la loi. Mais mon garant était absent le jour de la signature du bail, et l'agence immobilière devait lui envoyé via une lettre pour qu'il le signe également. Hors, l'agence à oublié de le faire (malgré plusieurs relance de ma part). Je ne dispose donc d'aucun bail écrit. Je voulais donc savoir s'il y ni avait pas une façon d'invalider la bail, et ainsi pour moi de partir plus rapidement de l'appartement où ma sécurité est menacée.

Merci

Par **patinette**, le **24/03/2009** à **14:33**

contactez l'ADIL c'est gratuit et sérieux vous les trouverez dans les pages jaunes ou en permanence dans les mairies